

Procès-verbal de l'assemblée générale spéciale vote de grève
Du Syndicat des employées et employés professionnels-les
Et de bureau – Section locale 579

PROVINCE DE QUÉBEC
1150, rue Galt
Salle C-313
Verdun, Qc, H4G 2P9

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE VOTE DE
L'ENTENTE DE PRINCIPE**
Lundi 5 février 2024 à 19h
Bureau du SEPB-Québec
565 boul. Crémazie Est
Montréal, Qc, H2M 2W2
ZOOM pour les membres

PRÉSENCES :	Poste 1 : Manon Cholette, présidente Poste 2 : Kathia Rémillard, trésorière Poste 3 : Roxane St-Gelais, secrétaire par intérim Poste 4 : Julie Mosetti-Geoffrey, vice-présidente (en virtuel) Poste 5 : Sébastien Barraud, vice-président Poste 6 : Karl-Michel Cyrius, vice-président par intérim Poste 7 : Myriam Tabet, vice-présidente Poste 8 : Simon Giroux-Lanthier, vice-président Poste 9 : Julien Carrière, vice-président Julien Gagné, conseiller syndical Andréanne Lemay, conseillère syndicale et porte-parole. Jean-François Labonté, président du CNSS
1)	Ouverture de la réunion La réunion est déclarée ouverte le 5 février 2024 à 19h10 par MC, présidente.
2)	Lecture et adoption de l'ordre du jour MC, présidente, propose l'adoption de l'ordre du jour tel que modifié. Secondée par Virginie Ducharme, membre. Adopté à l'unanimité
3)	Lecture et adoption de la procédure d'assemblée et de vote MC, présidente nous présente la procédure de l'assemblée. Secondé par Anne Cholette, membre Adopté à l'unanimité
4)	Présentation de l'entente de principe (table centrale et table sectorielle)

Procès-verbal de l'assemblée générale spéciale vote de grève
Du Syndicat des employées et employés professionnels-les
Et de bureau – Section locale 579

	<p>Andréanne Lemay nous présente les différents points des négociations. Loïc Breton, président du SEPB-QC, explique les enjeux du fonds de grève s'il y avait d'autres jours de grève à venir. L'équipe de négociation présente l'entente de principe.</p>
5)	<p>Période de questions</p> <p>Julien Bourret-Forest, délégué, mentionne que nous avons déjà la rémunération des formations de premiers soins. Il demande où sont les gains dans la présentation. Il mentionne que la majorité d'entre nous commencent déjà à travailler avant la rentrée des élèves Il mentionne que ce n'est que de l'argent que le centre des services se mettra dans les poches.</p> <p>Amélie Grifford, membre se questionne sur le temps de planification qui est plus pour les gens du SDG, car de manière hebdomadaire, ils l'ont déjà. Elle demande à qui cela revient alors ?</p> <p>Maude Farmer, membre, demande où sont les gains pour les autres corps d'emploi, car elle a l'impression d'entendre parler seulement des gens du SDG et des TES. Elle pose une question au comité de charge de travail, quant à nos attentes, car elle a l'impression que ce ne sera qu'un écran de fumée. Elle demande à quel moment, il y aura des comptes à rendre et demande si deux rencontres par année seront suffisantes.</p> <p>Sébastien Joanisse, membre, demande qu'est-ce qu'on a obtenu pour les TES qui sont en surcharge de travail et qui travaillent dans des milieux dangereux.</p> <p>Cynthia Girard, membre, demande pourquoi nous avons voté pour la GGI, quand les fonds sont faibles et relate le fait que nous ne sommes plus en front commun, donc moins de membres en grève. Elle demande si nous retournons aux tables de négociation.</p> <p>Rose Sassine, membre, demande si les journées de vacances sont augmentées d'une journée au deux ans ou d'une journée par année à partir du 15 ans d'ancienneté.</p> <p>Amina Cissé, membre, demande si une personne qui prend sa retraite peut prolonger le moment pour la prendre ?</p> <p>Éric Dallaire, membre, demande si, advenant le cas où nous retournons aux tables de négociation, la prime TGC y sera amenée ? Il demande des détails sur les aides à la classe et l'endroit de l'exécution de leur travail. Il nous partage ses craintes par rapport au manque de qualifications de ses futurs collègues dans des milieux où il est question d'entrevue pour les TES.</p> <p>Andréa Roy, membre, demande des détails sur l'assurance collective. Elle demande si le montant que le gouvernement offre sera réparti de manière égale sur nos payes lors du paiement de nos assurances ou si</p>

Procès-verbal de l'assemblée générale spéciale vote de grève
Du Syndicat des employées et employés professionnels-les
Et de bureau – Section locale 579

	<p>cela sera un montant que nous recevrons. Elle demande à quel moment sera la rétroaction de l'augmentation offerte. Elle demande si l'aide à la classe remplace un corps d'emploi et si oui lequel. Elle demande si les PEH changeront de nom.</p> <p>Audrey Langlais, membre, mentionne qu'elle trouve que les TES ont encore été oubliés. Elle amène le fait que nous parlons beaucoup de violence dans les écoles. Elle demande à quand la meilleure protection pour les gens dans les écoles. Elle veut savoir pourquoi la prime TGC n'a pas été acceptée.</p> <p>Amélie Lemay-Caron, membre, veut savoir si le temps de planification sera avec un projet spécifique, car elle craint que les milieux ne puissent mettre en place cette clause et que de toute manière, les directions utilisent leur droit de gestion. Elle demande aussi jusqu'à quel point le service à l'élève doit être tenu en compte.</p> <p>Joé Cardinal, délégué, demande si nous rattrapons le retard salarial et où allons-nous selon les fiscalistes.</p> <p>Cécilia Roy, déléguée demande la question préalable à 21h22. Appuyée par Céline Thompson membre.</p> <p style="text-align: right;">Adopté à l'unanimité</p>
6)	<p>Vote sur l'entente de principe (scrutin secret)</p> <p>Compte tenu des problèmes techniques, il a été proposé par le comité exécutif de suspendre l'AGS et de la reprendre pour procéder au vote avec une nouvelle procédure qui sera adoptée dès la reprise de l'AGS.</p> <p style="text-align: right;">Adoptée à l'unanimité</p>
7)	<p>Levée de l'assemblée</p> <p>L'assemblée est suspendue jusqu'au jeudi 8 février 2024 à 19hrs</p>
8)	<p>Reprise de l'assemblée</p> <p>La réunion est déclarée rouverte le 8 février 2024 à 19h11 par MC, présidente.</p>
9)	<p>Lecture et explication de la nouvelle procédure de vote.</p> <p>MC, présidente, présente la nouvelle procédure, tel que modifiée. JG, conseiller, la réexplique dans différents mots pour s'assurer de la compréhension. Secondée par JFB, membre.</p> <p style="text-align: right;">Adoptée à l'unanimité</p>

Procès-verbal de l'assemblée générale spéciale vote de grève
 Du Syndicat des employées et employés professionnels-les
 Et de bureau – Section locale 579

10)	Période de questions	
	Nous prenons un moment pour répondre aux questions de nos membres suite à la présentation de l'équipe de négø.	
11)	Présentation et reprise du vote sur l'entente de principe	
	MC, présidente, présente le vote. Nous procédons au vote.	
12)	Résultat du vote	
	Voir annexe.	
13)	Levée de la réunion	
	SB, vice-président, demande la levée de la réunion du 8 février 2024 à 22h03.	
_____		_____
Manon Cholette, Présidente		Roxane St-Gelais, Secrétaire

ANNEXE

Procès-verbal de l'assemblée générale spéciale vote de grève
Du Syndicat des employées et employés professionnels-les
Et de bureau – Section locale 579

GINGRAS CADIEUX

AVOCATS

LE SERVICE JURIDIQUE DU SEPB-QUÉBEC

Montréal, le 9 février 2024

Par courriel

Aux membres syndiqués du SEPB-579

Objet : Résultat du vote de l'assemblée spéciale du 8 février 2024

Bonjour,

En tant que président du vote, j'ai comptabilisé les votes qui ont été effectués lors de la reprise de l'assemblée générale spéciale des membres de la section locale 579, le 8 février 2024.

Voici le résultat du vote :

278 votes en faveur de l'entente (47,36 %)

309 votes contre l'entente (52,64 %)

107 bulletins de vote ont été rejetés. De ces bulletins, 4 ont été rejetés parce que les personnes avaient tenté de voter deux fois, l'une par l'application et l'autre via téléphone. Le reste des bulletins de vote ont été rejetés soit parce que les personnes n'étaient pas identifiables à l'assemblée générale spéciale, soit parce qu'elles n'étaient pas membres du syndicat. À titre indicatif, l'issue du vote n'aurait pas changé si ces bulletins de vote avaient été valides.

Afin d'éviter tout soupçon de manipulation des votes et dans un souci de transparence, j'atteste que 57 votes en faveur de l'entente ont été invalidés, ainsi que 50 votes contre l'entente. Ainsi, si ceux-ci avaient été inclus, un total de 335 votes pour l'entente auraient été enregistrés (48,27 %) et 359 votes contre l'entente (51,73 %).

Je procéderai à la destruction des votes au moment de leur divulgation par la section locale.

Cordialement,

GINGRAS CADIEUX



Julien Gagné

Conseiller syndical et avocat

